



**Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B,  
sous-catégories B.3.10 et B.3.11  
(Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – nouveaux  
mélanges en cuve et organismes nuisibles)**

**N° de la demande** 2013-5446  
**Demande :** Catégorie B, sous-catégories B.3.10 et B.3.11 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – nouveaux mélanges en cuve et organismes nuisibles)  
**Produit :** Indaziflame 200 SC  
**N° d'homologation :** 30221  
**Matières actives (m. a.) :** Indaziflame (200 g/L)  
**N° de document de l'ARLA :** 2392774

### **Renseignements généraux**

L'indaziflame est la matière active d'un herbicide du groupe 29 de la Weed Science Society of America (WSSA), homologuée à l'origine pour la suppression dans l'Est du Canada et la Colombie-Britannique des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de fruits à pépin, de fruits à noyau, de raisins et de noix. Indaziflame 200 SC (n° d'homologation 30221) est un produit étalon sous forme de concentré soluble contenant 200 g/L d'indaziflame. Pour obtenir des détails précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à modifier l'homologation d'Indaziflame 200 SC en vue de modifier le mélange en cuve homologué avec différents produits à base de glyphosate (tous des sels d'isopropylamine) afin d'y ajouter le glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine, de diméthylamine ou de potassium). La demande vise en outre l'ajout du panic capillaire comme nouvel organisme nuisible.

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

Aucune évaluation chimique, sanitaire ou environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

## **Évaluation de la valeur**

Les renseignements fournis à l'appui de la demande de modification de l'étiquette incluent des données d'essai en conditions réelles et une justification scientifique. Les renseignements fournis étayent à la fois l'utilisation d'un terme plus général (produit d'association pour mélange en cuve avec du glyphosate) et l'ajout du panic capillaire comme nouvel organisme nuisible.

## **Conclusions**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et juge que les renseignements fournis sont suffisants pour modifier l'homologation d'Indaziflame 200 SC en vue d'ajouter un mélange en cuve avec du glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine, de diméthylamine ou de potassium) ainsi que le panic capillaire comme nouvel organisme nuisible.

## Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

2351314 2013, Alion Herbicide - Data supporting tank-mixtures with glyphosate herbicides, Sencor (metribuzin) and Gramoxone (paraquat), DACO: 10.1, 10.2, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.